

L'autre raison qui fait que le gouvernement ne fera rien pour favoriser le vote d'une loi sur la liberté de l'information, est bien sûr, comme cela a été prouvé, qu'il y a des choses que le gouvernement ne tient pas à révéler. Je voudrais maintenant en venir à cette manie de langage obscur qui n'est qu'un masque derrière lequel se cachent des pratiques malhonnêtes bien plus graves. A mesure que le temps passe, nous devons veiller de près à ce que les groupes d'intérêts particuliers, proches du gouvernement, ne profitent pas trop de cette situation. C'est là une autre raison pour laquelle nous devrions avoir une plus grande liberté d'information.

Je dis que si ce Parlement connaissait tous les faits, certains de ces projets gigantesques qui font la une des journaux, et pour lesquels on dépense des centaines de millions de dollars dans une période de restrictions, n'auraient probablement jamais vu le jour, et cela dans l'intérêt de tous.

Dans un de ses essais, Montaigne rapporte la réponse qu'un noble romain donnait aux constructeurs qui lui offraient pour 3,000 couronnes de couper la vue que ses voisins avaient sur sa maison. «Je vous en donnerai 6,000, répondit-il, si vous rendez l'intérieur visible de tous les côtés.» C'est une caractéristique du gouvernement de construire une demeure dont personne ne peut voir l'intérieur, contrairement au notable en question qui cherchait à ne rien dissimuler.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Au moment d'entreprendre mon premier discours à la Chambre en qualité de nouveau ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je tiens à rendre un hommage sincère à mon prédécesseur, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Andras).

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Bien que je ne connaisse pas encore très bien ce nouveau ministère, j'ai pu me rendre compte de la lourde charge qui accable celui qui le dirige.

Quand on songe que mon prédécesseur a détenu ce portefeuille pendant quatre ans et qu'il a assumé ses responsabilités avec compétence et brio, on se rend compte de l'importante contribution qu'il a apportée au service des Canadiens. J'ignore combien d'entre nous peuvent se faire une idée du temps incalculable et des efforts considérables qu'il a fallu consacrer à l'élaboration d'une nouvelle politique et d'une nouvelle loi en matière d'immigration; je me demande aussi s'il en est parmi nous qui savent combien d'heures de travail représentent l'étude de l'orientation à donner au ministère et des modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage ainsi que l'élaboration des nouvelles stratégies de création d'emplois visant à venir en aide aux chômeurs canadiens. Qu'on ajoute à cela les devoirs du ministre en sa qualité de député d'une circonscription fort animée, ses fonctions normales de membre du cabinet et les problèmes quotidiens qui ne peuvent manquer de surgir quand on a à s'occuper d'assurance-chômage et d'immigration, et on se rendra compte de

l'énorme volume de travail que doit abattre le ministre. Toutes considérations partisanses mises à part, je suis persuadé que tous les députés à la Chambre réalisent l'importante contribution apportée par mon prédécesseur. Il m'a donné un exemple très difficile à suivre.

Il convient également de souligner à ce point-ci du débat les très grandes qualités des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ayant eu cet honneur il y a quelques années, je sais quel sentiment de responsabilité nous éprouvons lorsque le premier ministre (M. Trudeau) nous demande de proposer et d'appuyer l'Adresse. Je puis dire que la qualité des discours est décidément à la hausse.

Le gouvernement a fait l'exposé de ses principales priorités dans le discours du trône. L'une d'entre elles a trait à une nouvelle mesure législative sur l'immigration. C'est le produit de plus de trois ans de travail intense dans mon ministère, d'un grand processus de consultation, et de l'étude sans prix d'un comité mixte spécial du Parlement composé de membres de la Chambre des communes et du Sénat. Le projet de loi que je présenterai sous peu au Parlement explicitera les objectifs fondamentaux dont naîtra une politique d'immigration tournée vers l'avenir pour notre pays. Il supprimera les dispositions désuètes, vieilles de près de vingt-cinq ans, et assoiera sur des fondements solides une politique adaptée aux besoins de toutes les régions du Canada et apte à se montrer à la hauteur des défis contemporains, nationaux et internationaux.

Les modifications prévues pour notre loi sur l'assurance-chômage est une autre grande priorité. Elles fonderont la Commission et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans la nouvelle commission et un ministère de l'emploi et de l'immigration.

Des modifications nous permettront en outre d'aborder de manière plus positive les problèmes du chômage par la répartition des ressources. La Chambre le sait: ces modifications feront passer de cinq à seulement trois phases le processus des prestations, établira les exigences de référence à 12 semaines, et permettra de tenter l'expérience de l'usage des fonds de la caisse d'assurance-chômage pour établir des programmes de formation, de partage du travail et de création d'emplois.

● (2010)

Les modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage auront pour résultat de faire économiser 110 millions de dollars au gouvernement durant la prochaine année financière. Et il ne s'agit là que des économies réalisées par le gouvernement, sans compter celles de l'employé et de l'employeur. Les modifications n'ont pas uniquement pour objet de faire réaliser des économies; elles ont surtout pour objet de nous permettre, à nous et aux chômeurs, d'utiliser une partie des fonds présentement consacrés au maintien des revenus pour contribuer à fournir des emplois, des revenus et de la formation. Nous sommes convaincus que les revenus gagnés dignement par le travail sont préférables à ceux qui sont acquis grâce à un chèque d'assurance-chômage.

[Français]

Monsieur le président, nulle autre priorité n'est toutefois plus importante que celle qui consiste à aider les Canadiens à trouver du travail. Nos observations aujourd'hui cerneront une nouvelle stratégie d'emplois agencée de façon à créer ce que les sans-travail canadiens souhaitent et requièrent: la dignité et la satisfaction personnelle qu'apportent un véritable emploi, en